



POLE D'EXCELLENCE RURALE touristique de Grande Sologne « Sologne à vélo »



GAL FR-CE07

Introduction : présentation du pays de Grande Sologne.

Créé en juillet 1997, le pays de Grande Sologne est constitué de 28 communes (30.000 habitants), situées en Loir-et-Cher, au coeur Sologne.

Quelques dates clés :

JUILLET 1997	• Constitution du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne
DECEMBRE 1997	• Approbation par la Région Centre du dossier de candidature pour le premier Contrat de Pays
NOVEMBRE 1998	• Adoption de la première charte de développement
DECEMBRE 1999	• Lancement d'une première ORAC
MARS 2000	• Signature du premier Contrat de Pays avec le Conseil régional
DECEMBRE 2003	• Création du conseil de développement
Avril 2003	• Engagement du programme Leader+
2004	• Reconnaissance du pays par l'Etat (loi LOADT)
JUIN 2004	• Certaines opérations soutenues par le pays sont labellisées au titre de la semaine du Développement Durable
DECEMBRE 2004	• Lancement de la seconde ORAC Signature du contrat de site du bassin d'emploi de Romorantin-Lanthenay
2004-2005	• Démarche vers un Pacte territorial pour l'emploi (PTE)
JANVIER 2005	• Approbation de la candidature du Pays par le Conseil régional pour un contrat de seconde génération
MARS – DECEMBRE 2005	• Obtention d'une enveloppe complémentaire Leader+ et d'une enveloppe « coopération »
JANVIER 2006	• Lancement de la Charte forestière de territoire
FÉVRIER 2006	• Dépôt de la candidature « Sologne à vélo » à la première vague de sélection pour un pôle d'excellence rurale (PER)
MARS – JUILLET 2006	• Mise en place des formations « vis@internet Centre » et « vis@bureautique Centre ».
JUIN 2006	• Labellisation du projet « Sologne à vélo » au titre des PER.



La Sologne : l'approche historique.

C'est la première région naturelle française délimitée par les pouvoirs publics. En effet, par un arrêté ministériel du 17 septembre 1941, le Gouvernement de Vichy appliquant sa politique de « retour à la terre » avait décidé que des travaux seraient entrepris pour la mise en valeur de la Sologne.

Sans intervention humaine, la Sologne n'aurait jamais cessé d'être, comme elle le fut jadis, une immense forêt feuillue entrecoupée de marécages. La véritable colonisation date du Moyen-âge : à l'instigation des moines, la Sologne fut l'objet de grands travaux de défrichements, de déboisements pour les besoins de la polyculture et de l'élevage (du XI^{ème} au XIII^{ème} siècle). Mais ces importants travaux provoquèrent une remontée des eaux et les fièvres redoublèrent jusqu'à ce que la région soit drainée par un réseau de fossés et par un ensemble d'étangs créés en chapelets, utilisés dès lors pour la pisciculture.

La Renaissance fut une période faste pour la Sologne ; François 1^{er} entreprend la construction de Chambord (rendez-vous de chasse).

Les guerres de religion marquent le début d'une période moins propice pour la région : population décimée, gestion piscicole délaissée...

Au XIX^{ème} siècle, sous l'impulsion de Napoléon III, dont la grand-mère, Joséphine de Beauharnais, était originaire de la région, la Sologne va peu à peu se façonner pour prendre les caractères que nous lui connaissons

aujourd'hui : opérations de drainage, d'amendements, de traçage de routes, de boisement, création de fermes modèles...

La Sologne fut, de ce fait, une des rares régions rurales à connaître un essor démographique à cette période. Grâce à la réalisation, achevée en 1847, d'une des premières voies ferrées de France, Orléans est relié à Vierzon : le trajet depuis Paris est facilité. Les grands industriels parisiens débarquent de plus en plus nombreux en gares de Lamotte-Beuvron et Salbris, achètent de grands domaines et font construire châteaux et rendez-vous de chasse : 300 châteaux jaillissent entre 1814 et 1910.

Après quelques dizaines d'années, le pays se renfermera de nouveau sur lui-même. Les terres agricoles, abandonnées peu à peu, se transforment en landes et taillis.



Le cadre géographique : Sa proximité de pôles urbains importants (Orléans, Vierzon, Blois...), de la ville de Romorantin-Lanthenay (chef lieu d'arrondissement) et des départements voisins (Loiret, Cher) implique des interactions fortes entre le pays et son environnement.



Quelques données d'ordre économique :

Les secteurs de l'industrie (environ 50% des emplois du canton de Salbris) et des services (50% des emplois du canton de Lamotte-Beuvron) sont les principaux pourvoyeurs d'emplois du pays, loin devant le bâtiment.

L'agriculture qui représente encore 10% des actifs en 1999, n'emploie que 0,1% des salariés du pays.

Début des années 90, la crise de l'armement touche le plein fouet le pays (bassin de Salbris) et son proche environnement (La Ferté Saint-Aubin, Vierzon, Romorantin) : industries d'armement (GIAT, Matra Défense, SM5, Thomson...) et sous-traitants. Puis vient le véritable séisme MATRA avec la fermeture du plus important équipementier automobile régional. Pour faire face à cette crise, un contrat de site est signé ; son échéance s'inscrit en décembre 2006.



Un cadre environnemental exceptionnel : La Sologne jouit d'un cadre privilégié et de qualité, qui, à 1h30 de Paris grâce à des dessertes autoroutières, en fait une destination très prisée par les résidents de l'Île de France (week-ends, résidences secondaires).

Ces arguments ont d'ailleurs concouru à l'installation de Center Parcs à Chaumont-sur-Tharonne (1.180.000 nuitées en 2001, 236.000 clients reçus).

Le pays de Grande Sologne s'étend sur 160.000 ha avec les spécificités suivantes :

- taux de boisement supérieur à 50%. La forêt est à 90% privée.
- Environ 2.800 étangs. La Sologne est la deuxième région de France en surface en eau, ex aequo avec la Brenne.
- La déprise agricole marque visiblement le territoire (enfrichement, fermeture des paysages..).
- La Sologne est constituée d'une mosaïque de propriétés privées. Cet élément est important à prendre en compte pour la conduite de certaines politiques : touristiques d'abord (chemins de randonnées), environnementales (observation des milieux, phénomène des clôtures...).
- La valeur cynégétique de la Sologne, et plus encore de la Grande Sologne (Sologne des étangs), a largement contribué à sa notoriété (destination touristique, résidences secondaires...).

La Sologne constitue le plus grand site terrestre européen du réseau Natura 2000 (directive Habitat). La Grande Sologne est également concernée par la directive Oiseaux (ZPS sur la Sologne des étangs).

I - DESCRIPTIF DU PROJET de PER

1. les étapes du projet
2. en Grande Sologne, le tourisme c'est l'excellence.
3. « La Sologne à vélo »
4. les opérations présentées au titre du pôle d'excellence rurale de Grande Sologne.
5. une structuration de partenariats public-privé.
6. un projet ambitieux...

1. LES ETAPES DU PROJET :

Dès le mois de décembre 2005, le pays de Grande Sologne a engagé une série de réunions de travail afin de définir les thématiques qui pourraient, en Grande Sologne, relever de « l'excellence » et justifier d'une candidature du pays.

L'expérimentation positive menée par le pays de Grande Sologne à travers l'initiative LEADER+ pour la « valorisation des ressources naturelles et culturelles » a permis de valider le principe d'une candidature du pays tournée vers le « tourisme vert ».

2. EN GRANDE SOLOGNE, LE TOURISME C'EST L'EXCELLENCE :



Patrimoine bâti



*Center Parcs
et Parc équestre fédéral (FFE)*



Le secteur touristique représente aujourd'hui la première activité économique du pays de Grande Sologne en terme d'effectifs salariés du secteur privé : 14% des emplois du pays dépendent directement de l'activité touristique. Considérant que l'activité cynégétique, largement présente en Sologne, n'est pas prise en compte dans ce calcul, cette représentation reste sous estimée. Avec 147 établissements touristiques et un indice de spécificité de 1,29¹, le pays de Grande Sologne se hisse au premier rang des pays de Loir-et-Cher, devant le pays des Châteaux (Chambord, Cheverny...).

Lourdement touché par la crise de l'armement (fermeture des entreprises de Défense) puis de l'automobile (fermeture de l'entreprise MATRA), le pays de Grande Sologne doit conforter le tissu économique qui structure aujourd'hui son territoire. Reconnue internationalement pour sa qualité cynégétique, la Sologne constitue également une destination touristique importante grâce à ses ressources culturelles (châteaux) et naturelles (tourisme vert). Différents investisseurs et prestataires, séduits par cette richesse de la Sologne, ont décidé de s'y implanter : Center Parcs à Chaumont-sur-Tharonne (700 emplois), la Fédération Française d'Equitation à Lamotte-Beuvron...

Ces différents équipements contribuent aujourd'hui, à leur tour, à la notoriété de notre Sologne (campagne promotionnelle nationale, organisation de championnats nationaux et internationaux...).

Fort de ce constat, c'est sur la thématique du tourisme et de la valorisation des ressources locales que les différents acteurs ont décidé unanimement d'élaborer un projet de Pôle d'excellence rurale (PER), en complémentarité des autres politiques contractuelles menées par le pays de Grande Sologne et plus particulièrement LEADER+.

3. « LA SOLOGNE A VELO ».

Différents paramètres ont donc été pris en compte pour établir le projet de PER :

- le respect de la qualité environnementale soglote,
- la valorisation de ses ressources,
- la cohérence du projet de PER avec les autres politiques nationales, régionales et départementales,
- la création de richesses et d'emplois,
- l'accessibilité du produit par un large public (population locale et touristique, population à bas revenu...).

Voisin du pays des Châteaux et directement concerné par le tourisme cyclo (présence de Center Parcs, plus grand loueur de vélos au niveau national), le pays de Grande Sologne souhaite trouver, dans un programme global de développement touristique cyclo, les moyens :

¹ Nombre d'établissements touristiques / nombre total d'établissements.

- de se connecter aux flux touristiques importants : « Loire à vélo » (Loire patrimoine mondial de l'UNESCO) , châteaux de la Loire...
- d'irriguer l'ensemble de son territoire en valorisant des chemins communaux et routes peu fréquentés,
- de valoriser un patrimoine naturel et culturel par un moyen de locomotion doux, respectueux de l'environnement, à 1h30 de l'Île de France,
- de créer un produit touristique innovant accessible et peu coûteux,
- de proposer un projet fédérateur : collectivités, opérateurs touristiques, associations d'utilisateurs...

4. LES OPERATIONS PRESENTEES AU TITRE DU POLE D'EXCELLENCE RURALE DE GRANDE SOLOGNE :

Afin de répondre à l'ensemble des critères nécessaires à la création du produit, le pays de Grande Sologne a élaboré un programme d'actions qui va bien au-delà de la simple candidature à un PER mais pour lequel le PER constitue l'élément déclencheur indispensable.

Critères à satisfaire	Candidature à un PER Echéance des projets : juin 2008	Projets à mettre en œuvre hors PER : contrat régional de pays, LEADER+... Période de réalisation : juin 2006 – juin 2010.
Création des itinéraires cyclables (aménagement spécifiques)	Création de l'axe transversal	Réalisation des boucles irrigant le pays à partir de l'axe principal
Conforter l'offre en hébergement touristique à l'ouest du pays.	Création d'un parc résidentiel par le groupe Pierre et Vacances (hors financement PER)	Soutien à l'équipement des structures d'hébergement et sites touristiques du pays pour l'accueil des cyclos et autres formes de randonnées (bornes, locaux adaptés).
Conforter l'offre en animations à l'ouest du pays.	Création d'un centre aqualudique couplé au village vacances et porté par la communauté de communes de la Sologne des étangs.	Soutien à la valorisation des ressources culturelles et naturelles du pays : sites d'accueil touristique, événementiels...
Promotion globale du produit « Sologne à vélo »		Site portail du pays et autres formes de communication TIC (téléphonie mobile...). Intégration à la communication touristique importante réalisée autour du produit « Loire à vélo » et « Loire, patrimoine mondial de l'Unesco » : salons internationaux, brochures...
<i>Coût estimatif</i>	30.657.400 €	1.800.000 €

Trois opérations sont présentées au titre du PER dont deux font l'objet d'une sollicitation financière au titre du PER :

- la création d'itinéraires cyclables,
- la création d'un pôle touristique majeur composé du parc résidentiel (Pierre et Vacances)
- et d'un centre aqualudique.

Elles représentent **4.857.400 €** d'investissement. La sollicitation financière au titre du PER est de **1.000.000 €**, soit **20%** du montant éligible.

OPERATION N° 1 : les itinéraires cyclables.

1^{ère} phase : assistance à maîtrise d'ouvrage (APS)

Maitre d'ouvrage	Nature de l'opération	coût	Communes concernées	calendrier
Syndicat mixte du pays de Grande Sologne (GAL FR-CE07)	Assistance à maîtrise d'ouvrage : définition des itinéraires et des travaux à	35.000 € TTC PER sollicité : 17.500 € (50%)	Les 28 communes du pays	1 ^{ère} phase : axe transversal Octobre 2006- décembre 2006 2 ^{ème} phase : définition de boucles Décembre 2006- avril 2007

	engager (APS).			
--	----------------	--	--	--

OPERATION N° 2 : les itinéraires cyclables.

2^{ème} phase : création de l'axe transversal.

Maitre d'ouvrage	Nature de l'opération	coût	Communes concernées	calendrier
Communauté de communes du cœur de Sologne, Communauté de communes de la Sologne des étangs et syndicat du canal de la Sauldre (en création avec l'aide des services de l'Etat).	Réalisation des travaux permettant la création de l'axe transversal (travaux précisés dans le cadre de l'opération n°1)	1.200.000€ HT PER sollicité : 120.000 € (10%)	Les 9 communes traversées.	Mars 2007- juin 2008

OPERATION N°3 : création d'un pôle touristique majeur .

1^{ère} phase : création d'un parc résidentiel touristique.

Maitre d'ouvrage	Nature de l'opération	coût	Communes concernées	calendrier
Groupe Pierre et Vacances	Réalisation d'un parc résidentiel touristique de 200 cottages parfaitement intégrés dans l'environnement.	24.000.000 € HT PER sollicité : 0 €	Parc implanté sur la commune de Dhuizon, situé sur l'axe transversal vélo.	Permis de construire : juin 2006 Travaux : août 2006 - mai 2008 Ouverture du site : juin 2008

OPERATION N°4 : création d'un pôle touristique majeur .

2^{ème} phase : création d'un centre aqualudique.

Maitre d'ouvrage	Nature de l'opération	coût	Communes concernées	calendrier
Communauté de communes de la Sologne des étangs	Création d'un centre aqualudique	3.622.400 € HT PER sollicité : 862.500 € (33%)	Parc implanté sur la commune de Dhuizon, situé sur l'axe transversal vélo.	Permis de construire : mai 2007 Travaux : septembre 2007 - mai 2008 Ouverture du site : juin 2008

5. UNE STRUCTURATION DE PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE :

Dans l'élaboration du projet de PER Grande Sologne : conduite de réunions.

Dans la mise en œuvre et le suivi du PER Grande Sologne :

Porteur d'un programme LEADER+, le pays de Grande Sologne peut compter sur un comité de programmation pour suivre la mise en œuvre du PER Grande Sologne.

Dans la réalisation des opérations :

Le Conseil régional comme le Conseil général ont manifesté leur soutien à la mise en œuvre du projet présenté par le pays.

Un protocole d'accord est signé entre le groupe Pierre et Vacances, le Conseil général, le pays de Grande Sologne, la commune de Dhuizon et la Communauté de communes des étangs de Sologne.

Enfin, un comité de pilotage, présidé par le sous-préfet de Romorantin, suit l'évolution du projet de pôle touristique sur Dhuizon (centre aqualudique et parc résidentiel).

6. UN PROJET AMBITIEUX...

Ambitieux, certes. Le projet « Sologne à vélo » est ambitieux car il vise tout à la fois :

- à développer l'attractivité du territoire : création d'un nouveau produit touristique, innovant sur le territoire et à notoriété internationale (offre touristique « Loire à vélo », schéma national Véloroutes et Voies Vertes),
- à structurer les acteurs et l'offre touristique du pays. Le projet doit donc avoir un effet levier sur des dynamiques territoriales à organiser.

Ambitieux ... et réaliste :

Considérant :

- le montant total éligible au titre du PER de 4.857.400 €,
- le soutien affiché des partenaires financiers (Conseil général et Conseil régional) et des possibilités offertes au pays de contractualiser (contrat régional de pays...),
- le calendrier prévisionnel : 2 ans.

II - LES IMPACTS ATTENDUS.

1. impact sur l'emploi,
2. impact sur le développement territorial durable,
3. impact sur les territoires concernés par le projet,
4. l'innovation.

1 IMPACT SUR L'EMPLOI

Nombre d'emplois directs créés sur l'ensemble des opérations que comporte le projet : environ 60 (1 parc résidentiel de tourisme (35 emplois) + 1 centre aqualudique (15 emplois)).

Nombre d'emplois indirects : environ 150

Principalement dans les entreprises du bâtiment (3 ans de chantier) pour le pôle touristique de Dhuizon.

2 IMPACT SUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE

Impact du projet sur les ressources naturelles, l'économie d'énergie et les énergies renouvelables :

Centre touristique de Dhuizon : étude engagée sur la possibilité de créer une chaudière bois (structuration d'une micro filière bois en Sologne), valorisation bois construction.

Impact sur l'utilisation de l'espace :

Les 28 communes du pays de Grande Sologne sont inscrites dans le périmètre Natura 2000, selon la Directive Habitat. Aussi, pour le projet de pôle touristique sur Dhuizon, différentes études sont engagées pour mesurer l'impact environnemental

- . Le parc résidentiel s'inscrivant dans un objectif de labellisation WWF, des études

Impact sur la cohésion sociale et territoriale :

1) le projet permettra de conforter les commerces et services de proximité, assurant ainsi une qualité de vie aux habitants du pays.

- 2) De plus, le centre aqualudique sera accessible aux touristes, à la population locale
- 3) à terme, le produit « Sologne à vélo » irriguera l'ensemble du pays (cohésion territoriale).

Maintien et accueil de nouvelles populations : qualité de vie, prestations offertes...

3 L'IMPACT SUR LES TERRITOIRES CONCERNES PAR LE PROJET

« La stratégie de développement touristique cyclo peut être un élément fort d'amélioration de la qualité d'accueil, de mise en cohérence des sites touristiques ».

Impacts sur les activités bénéficiant au territoire rural

- 1) la structuration des acteurs locaux.
- 2) une concertation locale indispensable : définition des itinéraires...
- 1) un désenclavement du pays de Grande Sologne et au delà : rattachement au produit « Loire à vélo »...
- 2) une notoriété affirmée en matière touristique.
- 3) un projet touristique participant à la qualité de services à la population locale.

Impacts sur les collectivités locales :

- 1) maîtrise d'ouvrage intercommunales : 3 communautés de communes.
- 2) valorisation d'une propriété de l'Etat : le domaine de l'étang du Puits et du canal de la Sauldre.

4 L'INNOVATION

Partenariale

Pour la première fois, le pays de Grande Sologne est signataire d'un protocole d'accord aux côtés de collectivités et d'un opérateur privé. Cette signature marque l'intérêt des différents partenaires vis-à-vis d'une structure de concertation locale, déjà reconnue par l'Etat, le pays.

Thématique

La commune de Dhuizon est classée en Zone de Revitalisation Rurale. Les élus locaux ont su tirer bénéfice de cette classification et attirer un investisseur privé important, le groupe Pierre et Vacances (création de 200 cottages).